ENTREPRISES
SERVICES ET AIDES FINANCIÈRES

Engagez votre entreprise pour une inclusion durable !

agefiph

ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

VOUS SOUHAITEZ STRUCTURER, RENFORCER OU PÉRENNISER VOTRE POLITIQUE HANDICAP ?

L'Agefiph vous propose de signer une **Convention de Développement de l'Emploi**, un dispositif d'accompagnement personnalisé qui vous permet de :

- → **bénéficier de conseils sur mesure ;**
- → **accéder à des solutions adaptées à votre organisation ;**
- → **obtenir un soutien financier, si nécessaire.**

Cette convention s'inscrit dans le cadre de l'**Offre de Conseil et d'Accompagnement (OCA)** de l'Agefiph. Elle vise à vous aider à construire et mettre en œuvre un **plan d'actions cohérent et adapté** à la réalité de votre structure et à vos objectifs en matière d'emploi des personnes en situation de handicap.

POURQUOI ?

Avec la **Convention de Développement de l'Emploi**, bénéficiez d'un **soutien individualisé** et d'un **référent dédié** qui vous conseille tout au long de votre démarche pour intégrer le handicap dans votre gestion des ressources humaines et développer des projets en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Cette convention **vous aide à atteindre vos objectifs en matière de politique d'emploi et à concrétiser vos engagements en faveur du handicap**. Elle constitue un levier efficace pour instaurer ou renforcer votre politique handicap, tout en facilitant le dialogue social et en valorisant votre action auprès de vos équipes, de vos partenaires et de l'ensemble de votre écosystème, en interne comme en externe.

83 % des entreprises
signataires déclarent adopter une approche plus positive du handicap et mieux le comprendre.

POUR QUI ?

Cette convention s'adresse à **toutes les entreprises**, quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité, qui souhaitent inscrire durablement le handicap dans leur politique RH et favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap.

COMMENT ?

A vos côtés, un expert de l'Agefiph vous accompagne à chaque étape dans la mise en place de votre politique handicap et mobilise les ressources nécessaires :

1 Un diagnostic-action

pour identifier les opportunités et les freins existants à la mise en place d'une politique handicap.

2 La coconstruction de votre politique handicap

à travers un plan d'actions opérationnel pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap, avec des objectifs adaptés à votre culture et vos contraintes.

3 Un accompagnement personnalisé

avec la signature de la Convention de développement de l'emploi des personnes en situation de handicap pour vous aider à mettre en œuvre votre plan d'actions en impliquant l'ensemble des parties prenantes de votre organisation.

4 Un soutien financier possible

selon les objectifs, un cofinancement peut être accordé.

UNE OFFRE GLOBALE POUR ACCOMPAGNER VOTRE ENTREPRISE

La Convention de Développement de l'Emploi est l'un des services que l'Agefiph propose aux entreprises dans le cadre de son Offre de Conseil et d'Accompagnement, au même titre que la Convention de Services.

Ces deux services sont complémentaires et peuvent être mobilisés conjointement ou indépendamment.

POUR EN SAVOIR PLUS, retrouvez toutes les informations sur

agefiph.fr/employeur

entreprises@agefiph.asso.fr

0800 11 10 09